

VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES DANS L'ESR, COLLOQUE DU 4 DÉCEMBRE

Des intentions qui doivent être accompagnées des moyens nécessaires

→ par Cathy Armengaud,
membre du groupe égalité F-H du SNESUP-FSU

Le colloque, qui s'est tenu à l'université Paris-Diderot, a été l'occasion de faire le point sur les « violences sexistes et sexuelles dans l'enseignement supérieur et la recherche ». Près de 300 personnes (375 inscrit.e.s) ont assisté aux conférences et ateliers.

Le colloque qui s'est tenu le 4 décembre 2017 à l'université Paris-Diderot, sur les « violences sexistes et sexuelles dans l'enseignement supérieur et la recherche », se donnait pour objectif de faire un état des lieux pour une « prise de conscience » et pour « la prise en charge » de ces violences. Il suivait de près la Journée de lutte contre les violences faites aux femmes du 25 novembre, pour laquelle la FSU s'était engagée largement. Le SNESUP était représenté à ce colloque.

La prise en charge du harcèlement sexuel dans l'enseignement supérieur et la recherche est assez récente. C'est en 2002 qu'est créé le Collectif de lutte contre le harcèlement sexuel dans l'enseignement supérieur (Clasches), à la suite du premier procès d'une doctorante contre un directeur de thèse. Après les éléments historiques présentés par l'Association nationale d'entraide féminine (ANEF) et la Conférence permanente des chargé.e.s de mission égalité diversité (CPED), des sociologues sont venues présenter les expériences des universités de Dalarna (Suède), de Northumbria (Grande-Bretagne) et d'Italie à travers l'expérience du projet européen Trigger. Les principaux résultats de l'enquête Essimu au Québec (« Enquête sexualité, sécurité et interactions en milieu universitaire ») ont eu un gros impact sur la prise de conscience des violences à l'université.

Cependant, dans ces pays comme en France, les signalements restent peu nombreux, notamment par peur des victimes de ne pas être cru.e.s ni entendu.e.s. Les premiers résultats sur les violences vécues par les étudiant.e.s depuis 2011 ont été présentés. L'enquête Virage université (« Violences et rapports de genre ») indique que 1,38 % des femmes



Le colloque du 4 décembre 2017 à l'université Paris-Diderot.

ont subi des violences au cours de leurs études et 0,2 % ont été victimes de viols ou de tentatives de viol.

L'intervention de Madame la Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation Frédérique Vidal était très attendue. Le ministère compte mettre en œuvre une campagne de prévention et de sensibilisation sur les campus en mars 2018. Elle sera organisée avec les instances étudiantes. Le

réseau des œuvres universitaires devra quant à lui engager, pour tout signalement de faits de violences sexistes et sexuelles venant de son public étudiant, une enquête interne. Cent pour cent des employé.e.s des Crous seront formé.e.s et sensibilisé.e.s à la ques-

tion d'ici à 2020. « Le ministère sera en mesure d'aider les établissements », a affirmé Frédérique Vidal. Les moyens n'ont pourtant pas été précisés et nous attendons donc impatiemment qu'ils le soient pour éviter que les intentions affichées ne restent que des velléités.

La question du coût du harcèlement sexuel pour les victimes a été posée par l'assistance. La réponse à cette question est évidemment nécessaire pour pou-

voir estimer les dédommagements.

Les victimes ne peuvent toujours pas saisir personnellement la section disciplinaire, seul le président ou la présidente de l'établissement est habilité.e à le faire. Il est évident que la lourdeur de cette démarche constitue un obstacle à la dénonciation des faits de harcèlement par les victimes elles-mêmes.

Il faut noter cependant que les victimes peuvent saisir le défenseur des droits car le harcèlement sexuel est considéré comme une discrimination, mais pas les viols !

Des ateliers en parallèle sur les violences sexistes et sexuelles dans l'enseignement supérieur et la recherche ont été organisés pour aider les collègues à :

- enquêter sur les violences sexistes et sexuelles dans leur établissement ;
- repérer le harcèlement sexuel ;
- sensibiliser les membres de la communauté ;
- mettre en place un dispositif efficace d'aide.

Les disparités entre universités sont criantes : même si plusieurs circulaires (25 novembre 2012 et 25 novembre 2015) rappellent aux établissements la nécessité à la fois de mettre en place une politique de prévention et d'accompagnement des victimes et l'obligation d'engager une procédure disciplinaire, et que l'on observe un début de prise de conscience dans les établissements, les dispositifs sont encore peu nombreux. Le dernier recensement fait par le ministère, en novembre 2016, indiquait que seulement une quinzaine d'établissements déclaraient avoir mis en place un dispositif approprié. Nous devons nous interroger sur les raisons de ce décalage (résistances à la mise en place de dispositifs, moyens ?), et sur les leviers et stratégies qui pourraient être développés. ●

▼
« La violence n'est pas innée chez l'homme. Elle s'acquiert par l'éducation et la pratique sociale. »
▲
François Héritier